A l'occasion de son mariage avec l'une de ses épouses, le Prophète (sur lui la paix et le salut) donna un repas composé de deux mesures d'orges équivalentes chacune à l'anse de deux mains accolées.

Ṣafiyyah bint Shaybah (qu'Allah l'agrée) a dit : « A l'occasion de son mariage avec l'une de ses épouses, le Prophète (sur lui la paix et le salut) donna un repas composé de deux mesures d'orges équivalentes chacune à l'anse de deux mains accolées. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî]

Ce hadith indique que le Prophète (sur lui la paix et le salut), lors de son mariage avec l'une des mères des croyants, donna un repas de noces uniquement avec deux mesures d'orge [équivalentes chacune à l'anse de deux mains accolées] car il n'avait que ça. Ceci indique le peu de nourriture dont disposait le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut). Et malgré cela, il ne délaissa pas cette tradition (sur lui la paix et le salut) et ne la retarda pas à cause de ses conditions de vie difficiles et de sa situation financière précaire. De plus, ce hadith est une preuve que le repas de noces est valide, même avec moins d'un mouton, et que tout ce qui pourra aisément être réuni comme nourriture à cet effet fera l'affaire. En effet, ce repas est en fonction de la capacité de l'individu.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/58116